



L' Unité de Formation par Apprentissage Travaux Paysagers - Sannois (95)

vous propose une **formation**
en **2** ans

BREVET PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers

(un diplôme de niveau IV)



UFA Travaux Paysagers Saint-Jean *sous couvert de l'ADAF*

Rond point de la Tour du Mail • 95110 SANNOIS

Tél. 01 34 11 46 60 • Fax. 01 34 11 46 62

lhpp.saint-jean@apprentis-auteuil.org

<http://saint-jean-sannois.blog.apprentis-auteuil.org>



 **île de France**



Enseignement agricole
Formations grandeur nature



BREVET PROFESSIONNEL Aménagements Paysagers

en 2 ans



Objectifs

- Acquérir et maîtriser les compétences en aménagements paysagers
- Être en capacité d'encadrer les équipes d'ouvriers qualifiés

Qualités requises

Bonne condition physique, habileté manuelle, initiative et esprit d'équipe, goût pour la vie au grand air.

Conditions d'admission

- Après un BPA ou une 2nde (scolarité complète) ou 2 années d'expérience professionnelle dans le métier de jardinier-paysagiste / 5 années dans une autre profession
- Être âgé de 16 à 25 ans
- Satisfaire à l'entretien de motivation et à l'examen du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage

Formation

- Formation rémunérée en 2 ans
- Alternance formation en UFA et entreprise (600h de cours/an)
- Statut d'apprenti, 5 semaines de congés payés par an
- 35 heures par semaine
- Formation par Unités Capitalisables (12 UC) valables 5 ans

Enseignement

Professionnel :

- > Agronomie – biologie/écologie
- > Connaissance des végétaux
- > Maçonnerie paysagère
- > Dessin paysager
- > Encadrement, gestion d'équipe
- > Organisation de chantier (établissement d'un devis)
- > Certificat d'applicateur des produits phytosanitaires

Général :

- > Expression française, communication, mathématiques appliquées à la profession, économie (gestion de l'entreprise)

Emploi et débouchés

Poursuite d'études :

- > BTS Aménagements paysagers
- > Certificats de spécialisation

Insertion professionnelle :

- > Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe en entreprise privée d'espaces verts ou dans une collectivité.